



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 467-2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Francis Baril, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 8 juin 2026 :

- Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente avec le requérant concernant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial, industriel ou mixte.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Chenaux le 18 juin 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 2^e jour de juillet 2026.

Francis Baril

Directeur général et greffier-trésorier



SOYEZ PRÊT! DÈS LE 3 JUILLET AU PARC DU PONT 20H00

Vendredis Festifs

au parc du Pont

Les soirées musicales deviennent les Vendredis Festifs avec une programmation éclatée pour tous les goûts ! Vibrez au son d'un hommage à Guns N' Roses, chantez avec Éric Masson, apprenez et dansez country avec l'Escouade Indépendanse et laissez-vous emporter par Rock Riot en mode rock & métal.

Ambiance garantie, c'est gratuit... et le bar est ouvert !

